

LA GAZETTE DE LA CPTS

Le bulletin d'information de la CPTS Aliénor Ô Poitou



DANS CE NUMÉRO

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

UN PROBLÈME DE TAILLE...

EN ORDRE DE MARCHÉ !

FLASH INFOS

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Voeux CPTS

2024



Dr Cynthia MOTTET
Présidente de la CPTS Aliénor Ô Poitou

Le bureau et moi même vous présentons nos meilleurs vœux, que cette nouvelle année soit à la hauteur de vos envies et de vos besoins.

Pour la CPTS Aliénor Ô Poitou, nous souhaitons que 2024 soit, après des mois de travail de réflexion et d'écriture, l'année de l' ACTION.

Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que cette CPTS se construise à l'image des besoins des professionnels et des usagers du territoire.

Construisons ensemble aujourd'hui notre outil de demain.

Hâte de vous retrouver en 2024 pour de nouvelles aventures.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Ouverture de la campagne d'adhésion 2024 CPTS Aliénor Ô Poitou !!

par **Emilie Morin-Roy**
trésorière CPTS Aliénor Ô Poitou



Nous vous comptons parmi nos adhérents (50 adhérents au 31 décembre 2023) et nous vous en remercions : voici le temps de renouveler votre engagement pour 2024 pour passer à l'action !

Vous êtes nouveau et vous souhaitez nous rejoindre pour amplifier la dynamique : Nous vous accueillons avec grand plaisir !

Le montant de la cotisation annuelle est fixée à 20 euros et vous permettra de recevoir une invitation sur notre plateforme collaborative en ligne : CPTS + afin de rejoindre notre communauté et de pouvoir échanger et travailler plus facilement.

Pour tous voici le lien Hello Asso pour adhérer :



<https://www.helloasso.com/associations/cpts-alienor-o-poitou/adhesions/adhesion-2024-cpts-alienor-o-poitou>

Merci à tous

Un problème de taille...

par Julien PASCREAU
vice-président CPTS Aliénor Ô Poitou



A ce jour, le Bureau de la CPTS Aliénor Ô Poitou échange régulièrement avec la CPAM de la Vienne afin d'obtenir le classement de la CPTS en taille 2.

En effet ce classement détermine le financement versé par la CPAM en fonction de la population recensée sur le territoire :

- Taille 1 : Moins de 40'000 habitants : jusqu'à 287'500€
- Taille 2 : de 40'000 à 80'000 habitants : jusqu'à 382'500€
- Taille 3 : de 80'000 à 175'000 habitants : jusqu'à 487'500€
- Taille 4 : plus de 175'000 habitants : jusqu'à 580'000€

Selon la CPAM (outils REZONE), le territoire de la CPTS Aliénor Ô Poitou compte 39'029 habitants, tandis que nous recensons 40389 habitants (données Insee).

Cette différence est due à :

- Un référentiel de recensement ancien (2019) des habitants de nos communes utilisée par la CPAM
- La non prise en compte des résidences secondaires, des vacanciers, et de certains résidents longue durée

Pour autant la CPAM publie des données sur la population consommante de soins de notre territoire qui est estimée à hauteur de 40'389 patients.

Ainsi si l'on considère que le financement d'une CPTS se fait selon

- Un volet fixe : fonctionnement de la CPTS,
- Un volet variable : l'atteinte des objectifs de chaque mission.

Il nous paraît légitime d'évaluer la population consommante de soins à son véritable niveau afin de financer justement notre CPTS et respecter ainsi l'investissement de chacun (le différentiel est de presque 100 000 euros).

Nous espérons que nos échanges réguliers et notre argumentation permettront le classement en taille 2 à l'occasion de la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.

En ordre de marche !

par Julien PASCREAU
vice-président CPTS Aliénor Ô Poitou



2024 sera l'année de la signature de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel avec la CPAM.

Alors que le Bureau s'est fixé le 1er trimestre 2024 pour la rédaction du projet de santé, les grandes missions dégagées lors de notre rencontre à Champigny le Sec en Novembre 2022 prennent forme pour une mise en action le plus rapidement possible.

Nos actions prioritaires tracées au sein du projet de santé sont :

- Mission 1 : Accès aux soins



- o Créer un annuaire partagé permettant l'interconnaissance des professionnels et l'amélioration des parcours de soin.
- o Recenser les professionnels acceptant de nouveaux patients (notamment en ALD) et les mettre en relation
- o Recenser, par professions, les différentes organisations mises en place pour les soins non programmés, et partager ces informations entre professionnels de santé
- o Recourir aux transports solidaires pour permettre aux patients non mobiles de consulter et donc de limiter les ruptures de parcours

- Mission 2 : Organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient



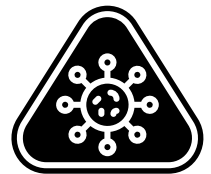
- o Lien Ville-hôpital : créer, renforcer et pérenniser le lien ville-hôpital pour permettre de fluidifier et de sécuriser le parcours du patient en pré et post-hospitalisation
- o Santé Péri natale : Mieux repérer et mieux orienter les femmes enceintes souffrant de troubles psychiatriques en lien avec la grossesse.
- o Le dispositif national ICOPE : Mieux repérer la fragilité des patients pour une meilleure santé et maintien à domicile.

- Mission 3 : Prévention



- o Un mois = une action : proposer une action de prévention chaque mois
- o Exposition aux écrans pour les jeunes enfants : organiser des ateliers de sensibilisation des parents de jeunes enfants (tranche d'âge 0-3 ans).

- Mission 4 : Gestion de crises sanitaires exceptionnelles



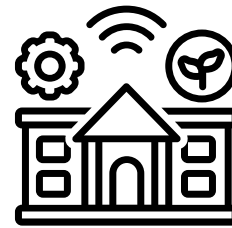
- o Rédiger un plan d'action, un process de déclenchement et d'organisation en cas de crise sanitaire dans le but d'une bonne coordination.

- Mission optionnelle « Améliorer la qualité et la pertinence des soins »



- o Organiser des formations inter professionnelles avec des acteurs du territoire en lien avec les besoins identifiés par les professionnels.

- Mission optionnelle « Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé »



- o Recenser les lieux de stage (avec ou sans hébergement selon le besoin) pour les étudiants en santé,
- o Proposer des guides dématérialisés des différents lieux de stages disponibles et des locaux disponibles pour les installations.
- o Proposer un compagnonnage à l'installation de nouveaux professionnels.

Dès à présent, la CPTS a mis en œuvre la plateforme collaborative CPTS+ qui nous permettra de :

- Faciliter la communication des informations,
- De mieux nous connaître,
- De diffuser les différents guides et messages de prévention,
- D'organiser les ressources téléchargeables et l'annuaire des professionnels de santé.



L'accès est déjà disponible pour les adhérents de la CPTS.

La représentativité de notre association est déjà d'actualité puisque nous sommes sollicités pour participer :

- À des commissions thématiques départementales,
- À des rencontres avec les structures,
- A l'organisations de parcours.

Forts de ce démarrage, le bureau souhaite rapidement passer à la phase de recrutement d'un coordonnateur qui sera en charge de la mise en application de notre projet de santé sur l'ensemble du territoire.

Flash infos



par **Florian DIDIER**
secrétaire CPTS Aliénor Ô Poitou

Soirée de formation à l'utilisation de l'application CPTS+ :

Nous vous proposons une soirée de formation à l'utilisation du logiciel de coordination de la CPTS (CPTS+) afin de découvrir les fonctionnalités importantes et vous faciliter sa prise en main.

RDV à la salle des fêtes de Champigny-en-Rochereau le mardi 30 janvier à partir de 20h00.

Lien pour accéder à CPTS + :

<https://cpts-france.fr/cpts-alienor-o-poitou/>

http://



ou suivez ce QR-Code :



Dates des prochaines réunions :

- Formation à l'application de coordination CPTS+ le 30 Janvier 2024 à 20H00 (Salle des fêtes de Champigny-en-Rochereau)
- Réunion du Conseil d'Administration le 19 Mars 2024 à 19H30 (MSP de Mirebeau)
- Assemblée générale le 9 Avril 2024 à 20H00 (Lieu à définir)